

# Philippe Debruyne, LE PRÉSIDENT DE CERTIF'PRO, ATTENTIF À L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME

Le certificat CléA est un certificat interprofessionnel qui valide l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous. La loi du 5 septembre 2018 a mis fin à son système de financement, qui vient à présent d'être reconstruit. L'association Certif'Pro, pour le relancer, exerce son regard paritaire sur ces transitions.

Béatrice Delamer

“ On a les mains dans le cambouis ! Nous travaillons beaucoup, car il reste encore de nombreux points à caler”, assure Philippe Debruyne, président de Certif'Pro<sup>1</sup>. Le premier semestre 2019 a été consacré à relancer la certification CléA<sup>2</sup>, la mise en œuvre de la réforme ayant occasionné “un trou de huit mois” pour les bénéficiaires. Préalablement financée par les partenaires sociaux via le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), cette certification ne l'était plus depuis la réforme.



Philippe Debruyne, président de Certif'Pro.



1. Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle créée en décembre 2018 pour assurer la délivrance de CléA auparavant assurée par le Copanef.

2. Certification sanctionnant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles.

3. Nouveau dispositif qui permet aux salariés, notamment les peu qualifiés, de se former pour leur évolution ou promotion professionnelle et leur maintien dans l'emploi.

## CléA opérationnel

“Nous avons trouvé des solutions, construites pour le financement avec le Haut-Commissariat au développement des compétences, et opérationnellement avec Pôle emploi”, se félicite Philippe Debruyne. L'association s'est aussi rapprochée des Régions : “À terme, nous voulons que l'évaluation préalable soit prise en compte dans les marchés, comme c'est le cas dans les Hauts-de-France et dans les Pays de la Loire.” CléA étant depuis le mois d'août 2019 éligible au nouveau dispositif Pro-A<sup>3</sup>, l'association Certif'Pro compte sur le portage par les entreprises.

## Des Fongecif aux Transition Pro

Autre mission de Certif'Pro, l'animation du réseau des associations paritaires Transition Pro, qui valident et financent le projet de transition professionnelle (elles remplaceront les Fongecif au 1<sup>er</sup> janvier 2020). “Pendant l'été, nous avons obtenu de la DGEFP un cadrage des frais de gestion qui déterminent les moyens dont les associations Transition Pro vont disposer. Cela impacte le plan de transformation des Fongecif, y compris la dimension RH. Ce n'est pas rien !” Restent encore de nombreuses questions, des systèmes d'information aux droits des démissionnaires, en passant par la continuité de service du

conseil en évolution professionnelle entre les Fongecif et les structures choisies par France compétences au 2 janvier. Plusieurs rendez-vous sont fixés avec la DGEFP pour les aspects réglementaires.

## Préfiguration

“Notre fil à plomb, c'est l'effectivité des droits”, prévient Philippe Debruyne. “Nous avons été force de proposition sur CléA. Malheureusement, qu'on le veuille ou non, l'année 2019 est une année blanche et nous veillons à ce qu'elle ne soit pas noire. Notre objectif est que 2020 ne soit pas une année blanche.”

Dans l'attente des arbitrages, Certif'Pro se structure autour de ses deux missions en embauchant un(e) délégué(e) général(e) pour ce début octobre. Un mois-clé, puisque seront mises en place des gouvernances de préfiguration en anticipation du changement du 2 janvier, “afin que le tuilage se fasse entre le système des Fongecif et celui des Transition Pro, et qu'il y ait une gouvernance de préfiguration qui puisse discuter, avec l'appui des directeurs de Fongecif, les conventions d'objectifs et de moyens des associations Transition Pro pour 2020-2022”. ●